

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 26 FEVRIER 2020
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Gérard PRETRE salue les personnes présentes venues participer au dernier conseil de la mandature.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Le compte-rendu du conseil du 15 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Décision n° 2020 02 D 001 du 15 janvier 2020 : Convention d'adhésion n° 2020 CONV 009 aux services de l'Hôtel d'Entreprises avec l'association « Tremplin pour l'Emploi ».

Article 1 : Une nouvelle convention sera passée avec l'association « Tremplin pour l'Emploi », représentée par sa Présidente Madame Anne SERODY, pour la mise à disposition de l'association d'un ensemble de bureaux et dépendances d'une surface totale de 208 m², référencé « lot 1B-1 », situé au 1er étage de l'Aile B de la Maison des Entreprises.

Article 2 : Cette convention précisera les engagements des deux parties. Cette mise à disposition sera consentie moyennant une redevance mensuelle hors taxe de 375,44 €.

Article 3 : La convention sera conclue pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} février 2020. Elle se renouvellera d'année en année par tacite reconduction sans que son terme ne puisse excéder le 31 janvier 2031.

Décision n° 2020 02 D 002 du 22 janvier 2020 : Convention d'occupation précaire et provisoire de l'aire des Cazalous pour le stockage de mobil homes durant la période hivernale 2019-2020 – n°2020 CONV 002.

Article 1 : Il sera passé une convention d'occupation précaire et provisoire, à titre exceptionnel, sur l'aire des Cazalous d'une surface approximative totale de 4 200 m² -

commune de Creissels, avec les campings LARRIBAL et DU VIADUC représentés respectivement par Madame Sandrine CHARPENTIER et Monsieur Christian DESCOIN en leur qualité de gérants.

Article 2 : Cette convention autorisera les campings LARRIBAL et DU VIADUC, à stocker les mobil-homes liés à leur activité sur l'aire des Cazalous durant la période hivernale 2019-2020, à l'exclusion de toute autre activité, notamment l'hébergement de personnes.

Article 3 : Cette convention donnera lieu à paiement d'une redevance forfaitaire fixée à 20 € TTC par mobil home stocké (29 mobil homes au total).

Article 4 : Cette convention est passée pour une période de 6 mois, à compter du 28 octobre 2019 jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Décision n° 2020 02 D 003 du 22 janvier 2020 : Convention de prestation de services avec un exploitant agricole pour le déneigement du parc d'activités de Millau Ouest sur la commune de Saint-Georges de Luzençon - conv n° 2020 conv 011.

Article 1 : Il sera passé une convention pour fixer les modalités d'intervention de l'exploitant pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le parc d'activités de Millau Ouest, commune de Saint Georges de Luzençon, et plus particulièrement le déblaiement des voies à l'aide d'une lame de déneigement.

Article 2 : Mr GALTIER, propriétaire du tracteur agricole accepte :

- de l'équiper d'une lame de raclage frontale, fournie par la Communauté de communes;
- d'utiliser cette lame pour le déneigement de la voirie du parc d'activités de Millau Ouest dans les conditions définies dans la convention.

Article 3 : Les prestations seront rémunérées à l'exploitant comme suit :

- une part fixe correspondant à une indemnisation liée au stationnement du matériel au siège d'exploitation du prestataire s'élevant à 100 € HT/an.
- une part variable correspondant aux prestations de déneigement assurées par l'exploitant et rémunérées sur la base d'un prix horaire forfaitaire de 50 euros HT/heure.

Article 4 : La présente convention prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 14 novembre 2020.

Elle sera ensuite reconduite par période successive de 1 (un) an commençant au 15 novembre de chaque année, pour une durée maximale de reconduction de 9 ans sans que la durée globale ne puisse excéder 10 ans soit jusqu'au 14 novembre 2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'une des parties au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de chaque période.

A compter de novembre 2020, la période hivernale s'étend de 15 novembre au 15 mars.

Décision n° 2020 02 D 004 du 22 janvier 2020 : Prolongation de la mise à disposition à la SAS MENUISERIES COMBES de l'atelier n° 4 du Village d'Entreprises - Parc d'Activités Millau Viaduc 1 - par avenant à convention d'occupation du 17 janvier 2018 – Avenant n° 2020 AV 010.

Article 1 : Il sera passé un avenant n° 2020 AV 010 à la convention du 17 janvier 2018 pour l'occupation précaire et révocable d'un atelier du Village d'Entreprises, d'une surface totale de 250 m², situé sur le Parc d'Activités Millau Viaduc 1, avec la SAS MENUISERIE COMBES représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Marc COMBES.

Article 2 : Cet avenant prolonge de 9 mois supplémentaires la durée de ladite convention, soit jusqu'au 14 octobre 2020. Monsieur Jean-Marc COMBES s'engage à respecter la durée de cette mise à disposition et à libérer l'atelier sur demande expresse de la Communauté de communes pour permettre l'installation de toute nouvelle entreprise.

Article 3 : Les autres articles de la convention restent inchangés. Pour mémoire, cette mise à disposition donnera lieu à paiement d'une redevance mensuelle dont le montant est fixé selon le Barème 1 – tarif 3 de l'Hôtel d'entreprises, soit : 870.75 € H.T. (tarifs 2020).

Décision n° 2020 02 D 005 du 11 février 2020 : Convention d'usage d'un terrain au profit de la SASU Camping les Rivages - convention n° 2020 CONV 012.

Article 1 : Il sera établi une convention n° 2020 CONV 012 autorisant la SASU Camping les Rivages à occuper, à titre précaire et révocable, la parcelle définie à l'article 2.

Article 2 : Cette convention précisera les engagements des deux parties ainsi que les modalités de mise à disposition, auprès de la SASU Camping les Rivages, d'une parcelle cadastrée section CP n° 90, représentant une superficie approximative de 0.3 ha.

Article 3 : Cette autorisation sera consentie à titre précaire et révocable, moyennant une redevance annuelle de 500 € nets, indexée chaque année, au 1^{er} janvier, sur l'indice du coût de la construction du 3^e trimestre de l'année précédente.

Elle sera conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} mars 2020.

A son échéance, la convention pourra être renouvelée. Pour cela, trois mois avant son terme, les parties se rencontreront afin de définir les suites à lui donner.

Décision n° 2020 02 D 006 du 14 février 2020 : Tour de France 2020 : modalités du partenariat entre les collectivités d'accueil – convention n° 2020 CONV 025.

Article 1 : Une convention sera établie pour déterminer les conditions et les modalités de la collaboration entre la Ville de Millau, la Communauté de communes de Millau Grands Causses, et le Département de l'Aveyron dans le cadre de l'accueil du Tour de France édition 2020.

Article 2 : Le Conseil Départemental est désigné comme interlocuteur unique de l'organisateur (ASO). Dans ce cadre il s'engage à informer et à consulter la Ville et la Communauté sur toute question concernant le partenariat avec ASO, avant tout contact avec les représentants de ce dernier.

Article 3 : Les collectivités collaboreront pour l'organisation de tout événement organisé dans le cadre du Tour de France, notamment en ce qui concerne les conférences ou les communiqués de presse.

Article 4 : Les parties s'engagent à élaborer un marquage officiel unique, représentant le territoire dans son ensemble, qui sera repris sur l'ensemble des supports de communication à l'occasion de tout événement en lien avec le Tour de France édition 2020.

Article 5 : Ladite convention est consentie et acceptée à compter de la date de signature par l'ensemble des Parties pour expirer de plein droit le 30 septembre 2020.

🔗 FINANCES - PERSONNEL

1 - Révision du pacte financier et fiscal.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à la majorité des membres présents moins 5 voix contre : Claude ALIBERT, Michel DURAND (2 voix : pouvoir Emmanuelle GAZEL), Chantal PASCAL (2 voix : pouvoir Max DALET) et 1 abstention : Anne-Marie CHEYPE, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, en accord avec le Comité des Maires :*

1 - approuve l'adaptation de l'acte I du pacte financier et fiscal territorial de la Communauté de Communes Millau Grands Causses et de ses communes, dans les conditions définies ci-dessous :

- *financement du complexe sportif : il est proposé de diminuer la Dotation de Solidarité Communautaire de 100 K€ (9 %) selon répartition proportionnelle,*
- *modalités de reversement de la taxe d'habitation sur les logements vacants :*
Dans le cadre du PFF, les communes ayant institué la THLV en 2018 devaient reverser l'intégralité du produit perçu à la Communauté pour l'affecter au financement de la politique de l'habitat. Sont concernées, les communes d'Aguessac, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Paulhe, St-Georges de Luzençon et Rivière sur Tarn. La commune de Creissels par délibération du 25/09/2019 a refusé de conventionner avec la Communauté sur ce volet. Il est donc proposé, par souci d'équité envers les communes concernées, de ne pas procéder à des reversements directs mais de diminuer le montant de la dotation de solidarité communautaire du produit perçu par les communes au titre de l'exercice (n-1) (pour mémoire : 21 261 € en 2019).

2 - approuve la nouvelle répartition de la dotation de solidarité, comme suit :

Communes	DSC 2019	Complexe sportif	THLV	DSC 2020	Variation
Aguessac	33 346 €	-3 337,68 €	-2 699,00 €	27 309,32 €	- 6 036,68 €
Compeyre	18 938 €	-1 895,58 €	- 5 624,00 €	11 418,42 €	- 7 519,58 €
Comprégnac	13 971 €	-1 398,35 €	- 1 033,00 €	11 539,65 €	- 2 431,35 €
Creissels	95 970 €	-9 605,81 €	- 5 204,00 €	81 160,19 €	- 14 809,81 €
La Cresse	14 242 €	-1 425,55 €	- 1 411,00 €	11 405,45 €	- 2 836,55 €
Millau	617 458 €	-61 802,32 €		555 655,68 €	- 61 802,32 €
Paulhe	10 357 €	-1 036,68 €	-473,00 €	8 847,32 €	- 1 509,68 €
La Roque Ste M.	30 311 €	-3 033,89 €		27 277,11 €	- 3 033,89 €
St-André de V.	19 153 €	-1 917,05 €		17 235,95 €	- 1 917,05 €
St Georges de L.	100 313 €	-10 040,53 €	- 4 817,00 €	85 455,47 €	- 14 857,53 €
Mostuéjols	10 716 €	-1 072,62 €		9 643,38 €	- 1 072,62 €
Peyreleau	10 276 €	-1 028,58 €		9 247,42 €	- 1 028,58 €
Rivière sur T.	13 193 €	-1 320,46 €	0,00 €	11 872,54 €	- 1 320,46 €
Veyreau	10 839 €	-1 084,90 €		9 754,10 €	- 1 084,90 €
TOTAL	999 083 €	- 100 000 €	- 21 261 €	877 822 €	121 261 €

3 - autorise son Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

2 - Taxe GEMAPI : vote du produit attendu 2020.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau :

1 - arrête le produit attendu pour l'année 2020 à 182 900 €, soit 5.60 € par habitant,

2 - autorise son Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 - Fiscalité 2020 : vote des taux (CFE, TF, TH, FNB, TEOM).

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, décide de fixer les taux suivants qui resteraient inchangés par rapport à 2019, soit :

- cotisation foncière des entreprises : **32.67 %**
- taxe d'habitation : **7.58 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **5 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **1 %**
- TEOM :

SECTEUR	TAUX 2020
SECTEUR 1	
Millau	9.51 %
SECTEUR 2	
Creissels	9.21 %

SECTEUR 3	
<i>Aguessac</i>	10.60 %
<i>St-Georges de Luzençon</i>	10.60 %
SECTEUR 4	
<i>Rivière sur Tarn</i>	11.30 %
SECTEUR 5	
<i>Compeyre</i>	13.31 %
<i>Mostuéjols</i>	13.31 %
<i>Peyreleau</i>	13.31 %
SECTEUR 6	
<i>La Cresse</i>	13.71 %
<i>Paulhe</i>	13.71 %
SECTEUR 7	
<i>Comprégnac</i>	14.70 %
<i>St-André de Vézines</i>	14.70 %
<i>Veyreau</i>	14.70 %
<i>La Roque Ste Marguerite</i>	14.70 %
SECTEUR 8	
<i>Le Rozier</i>	8.0

4 - Attribution des fonds de concours 2020 aux communes.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du comité d'agrément et du Bureau, approuve l'attribution des fonds de concours suivants :*

1- Enveloppe : 160 000 €

COMMUNES	PROJETS	FONDS DE CONCOURS
<i>Creissels</i>	<i>réhabilitation de l'école publique maternelle des Cascades</i>	<i>45 000,00 €</i>
<i>Millau</i>	<i>Graufesenque : entretien des vestiges et médiation numérique</i>	<i>4 000,00 €</i>
<i>Millau</i>	<i>rénovation et agrandissement du gymnase Paul Tort</i>	<i>45 000,00 €</i>
<i>La Roque Ste M.</i>	<i>réfection d'un mur en pierre sèche surplombant la route du Riou Sec</i>	<i>9 446,00 €</i>
TOTAL		103 446 €

2- Enveloppe logements sociaux : 35 000 €

Communes	Projets	Coût HT	Fonds de concours
<i>Millau</i>	<i>Rénovation du CAHUF</i>	<i>333 000 €</i>	<i>35 000 €</i>

5. Service tourisme : contrat pour activité accessoire du directeur de l'Office de Tourisme.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de création d'un emploi de référent du service tourisme,*
- 2 - autorise son Président à passer un contrat d'engagement pour activité accessoire avec l'intéressé, à raison de 15 heures par mois, pour assurer les fonctions de référent du service tourisme,*
- 3 - autorise son Président à le signer.*

6. Modification du tableau des emplois suite à promotion interne et recrutements.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, approuve la modification du tableau des emplois qui prendrait effet à compter du 1^{er} mars 2020, dans l'attente de l'avis de la CAP du centre de gestion de l'Aveyron pour prendre en compte, dans le cadre de la promotion interne :*

↳ La création

- *d'un poste d'ingénieur,*
- *d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe,*
- *d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,*
- *d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.*

↳ La suppression

- *d'un poste de technicien,*
- *d'un poste d'adjoint technique,*
- *d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.*

7. Risque prévoyance : participation employeur.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission finances/personnel et du Bureau et sous réserve de l'avis du comité technique, autorise son Président à accomplir toutes les formalités nécessaires.*

Arrivée d'Alain ROUGET

↳ ADMINISTRATION GENERALE

8. Assemblée des élus : groupement de commande avec la Ville de Millau pour l'acquisition de tablettes et ordinateurs.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de doter les élus et les services d'outils numériques de gestion et de communication et ainsi souscrire à l'offre logicielle proposée par le SMICA,*
- 2 - approuve le principe de recourir à un groupement de commandes avec la Ville de Millau pour l'achat des tablettes numériques, ainsi que les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes,*
- 3 - autorise son Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des actes administratifs s'y rattachant et à en exécuter les termes.*

🔗 **AMENAGEMENT & VOIRIE**

9. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : demande d'avis sur le document arrêté.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément aux avis favorables de la commission aménagement et du Bureau :*

- 1 - donne un avis favorable au projet du SRADDET, en soulignant cependant l'approche métropolitaine et cloisonnée qui ne donne pas suffisamment de place à une approche plus territorialisée,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches en découlant.*

10. Conventionnement avec le Centre Européen de Prévention des Risques Inondation (CEPRI).

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément aux avis favorables de la commission aménagement et du Bureau, décide :*

- 1 - d'adhérer au CEPRI pour un montant de 500 € annuel ;*
- 2 - de conventionner avec le CEPRI et la Ville de Millau pour 2 ans : 2020 et 2021, afin de partager à parts égales les coûts induits, à savoir $15\,500\text{ €}/2 = 7\,750\text{ €}$ pour la ville de Millau et la CCMGC par année, dans le cadre de l'élaboration du plan guide d'aménagement des secteurs à enjeux sur la commune, d'appuyer la Communauté de communes dans les discussions liées à l'élaboration de la révision du PPRI avec les services de l'Etat ;*
- 3 - d'autoriser son Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches en découlant.*

11. Mise à disposition d'un terrain du domaine public communal de la Ville de Millau au profit de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Rapporteur : Hubert GRANIER

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément aux avis favorables de la commission aménagement et du Bureau :*

- 1 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des dits terrains qui permettrait d'augmenter la capacité d'environ 30 à 48 places et, éventuellement, de créer une aire de camping-cars,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches en découlant.*

12. Cessions de parcelles situées le long de la RD 809 au Département de l'Aveyron et à Monsieur Alexandre Delcros.

Rapporteur : Hubert GRANIER

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément aux avis de la commission aménagement travaux et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de ces cessions des parcelles E 835, E 836 et E 820,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente au profit du Département de l'Aveyron et à faire le nécessaire,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'acte de vente entre la Communauté et Monsieur Alexandre Delcros, concernant une partie de la parcelle n° E 820,*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à signer tout acte administratif nécessaire aux cessions foncières,*
- 5 - autorise son Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches en découlant.*

13. Aménagement de la RD 190 en traverse de Fontaneilles : conventions à passer avec le Département et la Commune de Rivière-sur-Tarn.

Rapporteur : Hubert GRANIER

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement - voirie et du Bureau :

1 - approuve le plan de financement de cette opération ci-dessous :

Dépenses				
Désignation	Montant en € H.T.	Département	Communauté	Commune Rivière-sur-Tarn
Installation chantier	6 500.00		5 200.00	1 300.00
Terrassements et Chaussées	57 413.40	35 000.00	17 930.72	4 482.68
Assainissement pluvial	14 005.00	5 600.00	6 724.00	1 681.00
Abords et aménagements paysagers	31 066.70	8 400.00	18 133.36	4 533.34
Mises à niveau	3 273.00			3 273.00
<i>Total Travaux</i>	<i>112 258.10</i>	<i>49 000.00</i>	<i>47 988.08</i>	<i>15 270.02</i>
<i>Maîtrise d'œuvre et divers</i>	<i>17 741.90</i>		<i>14 193.52</i>	<i>3 548.38</i>
TOTAL	130 000.00	49 000.00	62 181.60	18 818.40

2 - autorise son Président à signer les conventions à passer avec le Département et la Commune de Rivière-sur-Tarn, à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes pièces afférentes.

🗺 **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

14. Parc d'activité de Millau Viaduc 1 : cession et mise à disposition de parcelle au SYDOM Aveyron.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis des Domaines, des commissions développement économique et environnement/gestion des déchets ainsi que du Bureau :

1 - approuve le principe de l'opération avec la mise à disposition auprès du SYDOM d'une emprise foncière comprise entre 7 000 et 7 500m² à titre gracieux et la cession à l'euro symbolique d'une emprise foncière de 16 000 m²,

2 - autorise son Président ou son représentant à conclure et à signer, un avenant à la convention de mise à disposition du 31 décembre 2003, l'acte authentique de vente ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

15. Parc d'activités Millau Ouest : cession d'une parcelle à la Clinique Dentaire DEDIEU.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du service des Domaines, de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de la cession du lot C, d'une superficie de 6 724 m² et son prix de vente fixé à 17 € HT le m²,

2 - autorise son Président ou son représentant à signer l'acte authentique de vente ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

16. Leader Aveyron : convention de partenariat et participation financière 2020.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - approuve le principe de l'opération et le partenariat avec le « Leader Aveyron » pour l'année 2020, pour les actions suivantes, à hauteur de 3 500 € :

- visites d'entreprises,*
- organisation de conférences (2 à 3 par an),*
- communication, réseaux sociaux, site internet,*
- lien avec les associations sportives,*
- réflexion sur l'organisation d'une journée rencontre avec les détenus de la Maison d'arrêt de Rodez (rencontre sportive le matin et simulation d'entretien d'embauche l'après midi),*
- projet FV 2, réflexion sur la mise en place d'une filière locale de recyclage et valorisation du « verre plat » (non recyclé actuellement, mais enfoui avec les déchets inertes), existant sur des milliers de fenêtres et portes remplacées chaque année au niveau régional (il y aurait un potentiel national de 200 millions de fenêtres à remplacer à moyen terme),*
- participation aux manifestations du réseau Leader Occitanie.*

2 - approuve l'octroi d'une aide exceptionnelle pour l'année 2020 afin d'accompagner l'association dans l'étude de leur projet FV2 à hauteur de 4 000 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2020 ainsi que tous les actes inhérents à cette opération, à effectuer les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces administratives y afférentes.

17. Jeune Chambre Economique de Millau : convention de partenariat et participation financière 2020.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - approuve le partenariat avec la JCE de Millau pour l'année 2020,

2 - approuve la participation financière de la Communauté de communes pour l'exercice 2020 à la JCE de Millau à hauteur de 4 000 €, dont 500 € à titre exceptionnel pour l'opération Eco'cotte,

3 - approuve la mise à disposition d'un bureau et de la salle de réunion pour la tenue de ses réunions au sein de la Maison des Entreprises située au 4 rue de la Mégisserie à Millau,

4 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2020 ainsi que tous les actes inhérents à cette opération, à effectuer les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces administratives y afférentes.

18. Renouvellement de la convention d'objectif avec l'ADEFPAT.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - approuve le principe de ce partenariat,

2 - approuve l'adhésion de la Communauté de communes à l'ADEFPAT pour un montant de 400 € par action de « formation-développement » avec un maximum de 5 sessions de formation-développement, soit 2 000 € sur l'année 2020,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et à accomplir l'ensemble des formalités relatives à cette opération.

19. Recrutement en CDD d'une Directrice projet pour la démarche d'inscription au patrimoine culturel de l'UNESCO des savoir-faire liés à la ganterie millavoise : convention de partenariat et participation financière 2020.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - approuve le principe de cette opération,

2 - approuve le principe du recrutement de la personne en charge de la direction et de l'animation de cette démarche via l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Immatériel du Pays de Millau et de son financement pour l'année 2020 par le versement d'une subvention à hauteur de 15 000 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents et actes administratifs relatifs à ces opérations et à procéder aux formalités nécessaires.

20. Enseignement supérieur et formation professionnelle – partenariat avec Millau Enseignement Supérieur : participation 2020 et convention de partenariat.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le partenariat pour l'année 2020,

2 - approuve la participation financière de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 à l'association Millau Enseignement Supérieur d'un montant de 25 000 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

21. Filière Maraîchage Bio - Association « Le Jardin du Chayran » : convention d'accompagnement et participation financière 2020.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de l'opération et le partenariat avec « Le Jardin du Chayran » pour 2020 »,

2 - approuve l'octroi d'une aide financière annuelle de 30 000 € à l'accompagnement et à l'insertion par l'activité économique au « Jardin du Chayran » pour 2020, volet fonctionnement,

3 - approuve la mise à disposition des terrains appartenant à la Communauté sur le site de la Graufesenque, pour une durée de un an,

4 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à ces opérations et à procéder aux formalités nécessaires.

Arrivée d'Alain NAYRAC

22. Grand Site Occitanie Millau - Roquefort - Sylvanès : demande de subvention pour l'extension du parking extérieur de l'aire du Viaduc à Brocuéjols.

Rapporteur : Elodie PLATET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération pour la phase 1 et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT :

- création d'une quinzaine de places supplémentaires :	35 000 €
- mobilier d'accueil : assises bois etc. :	2 500 €
- création d'un espace déchets :	1 500 €
- mise en place d'une signalétique piétonne et cyclable :	<u>1 000 €</u>
TOTAL :	40 000 €

Recettes :

- Conseil Régional (35 %) :	14 000 €
- Conseil Départemental (30 %) :	12 000 €
- Communauté de communes Millau Grands Causses (35 %) :	<u>14 000 €</u>
TOTAL :	40 000 €

- 2 - autorise son Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
 3 - autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires.

23. Festival International de Pétanque de Millau 2020 : convention d'objectifs avec l'Association de Gestion Sportive Millavoise (AGSM) et la Communauté de communes.

Rapporteur : Elodie PLATET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - se prononce favorablement sur le principe et les montants de ce partenariat, comme suit :

- régler une participation financière de 9 000 € nets selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention,
 - le solde sur présentation des pièces justificatives de réalisation de l'opération telles que prévues à l'article 5 (rapport d'activités, compte-rendu financier, etc.),
- mettre à la disposition de l'organisateur l'ensemble des éléments pour assurer le tri et la collecte des déchets (valorisation à hauteur de 2 000 €).

2 - approuve le projet de convention,

3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à sa signature et accomplir les formalités nécessaires.

24. Château de Peyrelade/ACALP : présentation d'un état de situation de l'année 2019 et grille tarifaire applicable à compter de 2020.

Rapporteur : Elodie PLATET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - prend acte de l'état de situation de l'année 2019,

2 - approuve la nouvelle grille tarifaire ci-dessous qui sera applicable à compter de la saison 2020 (réouverture prévue le 4 avril) :

Entrées	Tarifs normaux	Tarifs journées médiévales
Individuel	5 €	6 €
Enfant (de 6 à 12 ans)	2.50 €	3,50 €
Pass Famille (1 couple et leurs enfants de moins de 12 ans)	12 €	13 €
Groupe adultes	3 €	3 €
Groupe enfants > 12 ans (de 12 à 18 ans)	1.50 €	1.50 €
Activité tir à l'arc (enfants de 9 à 14 ans)	3.00 €	3.00 €

25. Fourniture et pose des dispositifs de signalétique : lancement d'un accord cadre à bons de commande.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - approuve le principe de lancement de l'accord cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et pose de dispositifs de signalétique »,

2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur,

3 - autorise son Président à signer et à exécuter les contrats en résultant et à procéder aux formalités nécessaires.

25bis : Acquisitions de parcelles, commune de Mostuéjols, site de Saint-Marcellin : décision de principe et demande de subvention au Département (TDENS).

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents :*

1 - approuve le principe de cette acquisition et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses :

- acquisition : 2 185 €

Recettes :

- Conseil Départemental TDENS (60 %) : 1 311 €

- Communauté de Communes Millau Grands Causses : 874 €

TOTAL : 2 185 €

2 - autorise son Président à solliciter la subvention auprès du Département,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et à faire le nécessaire.

🔗 **ENVIRONNEMENT**

26. Convention pluriannuelle avec le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde.

Rapporteur : Hubert GRANIER

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins*

1 abstention : Paul DUMOUSSEAU, conformément à l'avis de la commission environnement gestion des déchets et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette convention,

2 - approuve le principe d'une participation de 4 000 € pour l'année 2020

3 - autorise son Président ou son représentant à la signer.

27. Label ville durable et innovante : convention de partenariat avec Efficacy et le CEREMA.

Rapporteur : Hubert GRANIER

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

1 - approuve le principe de cette convention de partenariat avec Efficacy et le CEREMA portant notamment sur un rapport incluant des recommandations adaptées à la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour les 4 domaines d'actions suivants :

1. innovation transformation numérique,

2. qualité de vie,

3. développement économique,

4. résilience,

pour un budget total de 30 000 € HT, financés à hauteur de 15 000 € par la Communauté et 15 000 € par Efficacy/CEREMA.

2 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention.

Départ de Michel DURAND

🔗 **TRANSPORTS**

28. Gare de Millau : renouvellement de la convention d'occupation du local de la gare routière et de l'espace du parvis avec la SNCF.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission transports et du Bureau :*

1 - approuve la nouvelle convention d'occupation temporaire avec SNCF Mobilités, pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 12 147, 82 € HT,

2 - autorise son Président à la signer et à procéder aux formalités nécessaires.

GENS DU VOYAGE

29. Aires d'accueil des gens du voyage : modification de la régie de recettes avec ouverture d'un compte de DFT et passation d'une convention de mandat avec le responsable de la gestion des aires.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable de la commission gens du voyage et du Bureau :*

1 - approuve la création d'une régie d'avances et de recettes dédiée à la perception des recettes issues de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de communes ;

2 - autorise le Président à procéder à l'ouverture d'un compte de dépôt « DFT » auprès du Trésor public, destiné au fonctionnement de la régie ;

3 - approuve le principe de désigner comme mandataire de gestion pour l'encaissement des recettes et avances la société VAGO, titulaire du marché de services du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 ;

4 - autorise le Président ou son représentant à passer et signer la convention de mandat, après avis du comptable public, à procéder aux formalités et à signer toutes les pièces nécessaires.

DECHETS

30. Mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs sur les textiles (REP) : renouvellement de la convention avec ECOTLC.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

1 - approuve le principe du renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans,

2 - autorise son Président à faire le nécessaire et notamment à signer la convention avec ECOTLC.

31. Lancement de la consultation pour la réhabilitation et l'amélioration du système de traitement des lixiviats sur le site du Roubelier.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission déchets et du Bureau :*

1 - approuve le principe de l'opération dans le cadre d'un marché global de performance selon la procédure avec négociation,

2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation,

3 - autorise son Président à désigner la liste des candidats admis à négocier,

4 - autorise son Président ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires afférentes à cette opération durant la procédure de consultation.

La séance est levée à 21h20.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 26 février 2020.

Fait à Millau, le 4 mars 2020

Le Président
Gérard PRETRE